

Arrêté collectif portant inscription au tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération (ECR) des professeurs des écoles

Département du Nord

La rectrice de l'académie de Lille

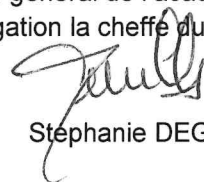
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les 81 professeurs des écoles hors-classe du département du Nord dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle de l'ECR des professeurs des écoles au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 10 juillet 2026

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation la cheffe du DEP


Stephanie DEGAND

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;
- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;
- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2026
Professeurs des écoles
Département du Nord

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
Mme	DESNEUX	DOBOEUF	CATHERINE
Mme	JEDREZAK	CONSIL	CLAUDIE
Mme	DELBARRE	BEUSCART	LAETITIA
Mme	MOREAU	MENU	MARIE-LAURENCE
Mme	PAPILLON	LESAGE	ALINE
Mme	ALECSANDRE	DEBOUDT	BENEDICTE
M	LAGACHE	LAGACHE	SEBASTIEN
Mme	CHARLET	LEMAIRE	COLETTE
Mme	GOVAERE	GOVAERE	MARIE
Mme	LEFEUVRE	MENETRET	CECILE
M	CHARLET	CHARLET	SEBASTIEN
Mme	MAHIEU	LENOIR	LUDIVINE
Mme	BELPALME	HUYGHE	SEVERINE
Mme	DUCROUX	DUCROUX	DELPHINE
Mme	BRACHANET	BRACHANET	GENEVIEVE
Mme	LIEVIN	HEMELSDAEL	BEATRICE
M	CUISINIEZ	CUISINIEZ	LAURENT
Mme	MORTREUX	MORTREUX	CAROLE
M	BOEKTAELS	BOEKTAELS	FRANCOIS
Mme	COONE	DELIASSUS	GENEVIEVE
Mme	LOQUET	LOQUET	ANNE-SOPHIE
Mme	NOIRET	SENS	CHRISTELLE
Mme	BARE	DUREUX	FREDERIQUE
Mme	GILLES	GILLES	NATHALIE
Mme	JOLY	JOLY	LAURENCE
Mme	BOUDEWYN	DELEMARRE	VERONIQUE
Mme	SCHERPEREEL	CASTELAIN	CHRISTINE
Mme	CROAIN	CROAIN	CHRISTINE
Mme	MOREL	BOUCKAERT	VALERIE
Mme	RABEL	TWARDOWSKI	NATHALIE
Mme	OLIVIER	OLIVIER	VIRGINIE
Mme	BRUAUT	FREMAUX	ODILE
Mme	MASSELIS	MASSELIS	DOROTHEE
Mme	PIRON	DEGARDIN	VALERIE
Mme	LOISEAU	GOLBIEWSKI	LAURENCE
Mme	LECIGNE	LECIGNE	SABINE
Mme	BERNAERT	BOGAERT	VALERIE
Mme	HOTTIER	DESCHEPPER	VERONIQUE
Mme	PAULET	VANHILLE	ANNE-CECILE
Mme	LAUTRIE	LAUTRIE	MARIE-HELENE

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2026
Professeurs des écoles
Département du Nord

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
Mme	RAJON	DELANNOY	ISABELLE
Mme	SAUGRAIN	SAUGRAIN	CORALIE
Mme	LEBRETON	MARIETTE	STEPHANIE
Mme	GAMBIER	GAMBIER	LAURENCE
Mme	PAUWELS	PAUWELS	ISABELLE
Mme	DALLENES	DALLENES	CATHERINE
Mme	LELEU	DELEMOTTE	CHANTAL
Mme	DATHIS	DATHIS	BEATRICE
Mme	DEHAENE	DEHAENE	SYLVIE
Mme	FAES	FAES	SANDRINE
Mme	BAELEN	DUMOLIN	EMMANUELLE
Mme	DESCAMPS	DESCAMPS	ANNE SOPHIE
Mme	HERMAN	HERMAN	CELINE
Mme	COLPIN	COLPIN	ANNE
Mme	GOBERT	GOBERT	ESTELLE
Mme	VANDEBORRE	BARBOT	MAGALI
Mme	DELECROIX	MENU	LAURENCE
Mme	CRON	CRON	SYLVIE
Mme	DE CREUS	MAENHOUT	ALEXANDRA
Mme	LAURENT	LASKOWSKI	SANDRINE
Mme	PLUMECOCQ	MOULART	ANNE-CLAUDE
Mme	KOSTEK	KOSTEK-DUPONT	AUDREY
Mme	DEMAN	LEFRANC	MARIE THERESE
Mme	FLORVAL	FACON	ISABELLE
Mme	DEHEM	ROYE	LIDWINE
Mme	CAILLIAU	CAILLIAU	STEPHANIE
Mme	WILFERT	WILFERT	MARIE-HELENE
Mme	VINCENT	VERHILLE	CHRISTELLE
Mme	DUQUENNOY	DEVOS	ANGELIQUE
Mme	LAMOTTE	VERWAERDE	ANNE DOMINIQUE
Mme	PLANQUE	DEBARGE	LAURENCE
Mme	DECOTTIGNIES	DECOTTIGNIES	CECILE
Mme	WEENS	VERBEKE	KARINE
Mme	COUVREUR	COUVREUR	AUDE
Mme	COUVREUR	TREHOUST	MANUELLA
Mme	PETITPREZ	HAVEGEER	CHRISTINE
Mme	LENGLART	TRENTESAUX	VERONIQUE
Mme	MOCKELYN	CAU	CAROLINE
Mme	LEHOUCQ	LEHOUCQ	STEPHANIE
Mme	SOUFFLET	POURE	DORINE

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2026
Professeurs des écoles
Département du Nord

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
Mme	DHULU	DHULU	STEPHANIE

La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 95,06 %, la part des hommes est de 4,94 %.